

le réflexe

The logo features the word "CYCLAMED" in a bold, green, sans-serif font, centered within a light green circular background. Surrounding the text are four stylized green leaves, each with a white outline, arranged in a cross pattern. The leaves vary in shade and detail: the top-left is a medium green, the top-right is a darker green, the bottom-left is a dark green, and the bottom-right is a light green with visible vein patterns.

CYCLAMED

Présentation Cyclamed 2013

Les textes réglementaires

- La collecte des MNU par les officines est obligatoire (loi n°2007-248, J.O. du 27/2/2007)
- Approbation pour les emballages collectés avec les MNU (arrêté du 3/3/2009, JO du 14/3/2009)
- Agrément de 6 ans pour la collecte et l' élimination des MNU (arrêté du 25/1/2010, JO du 5/2/2010)

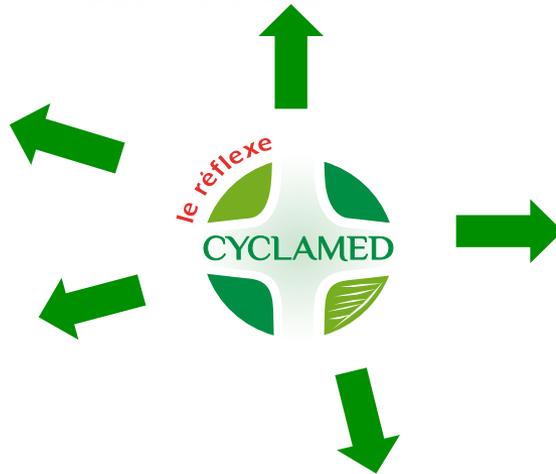


Les partenaires

LEEM

**Les Entreprises
du Médicament**

CNOP
Conseil National
de l'Ordre
des Pharmaciens

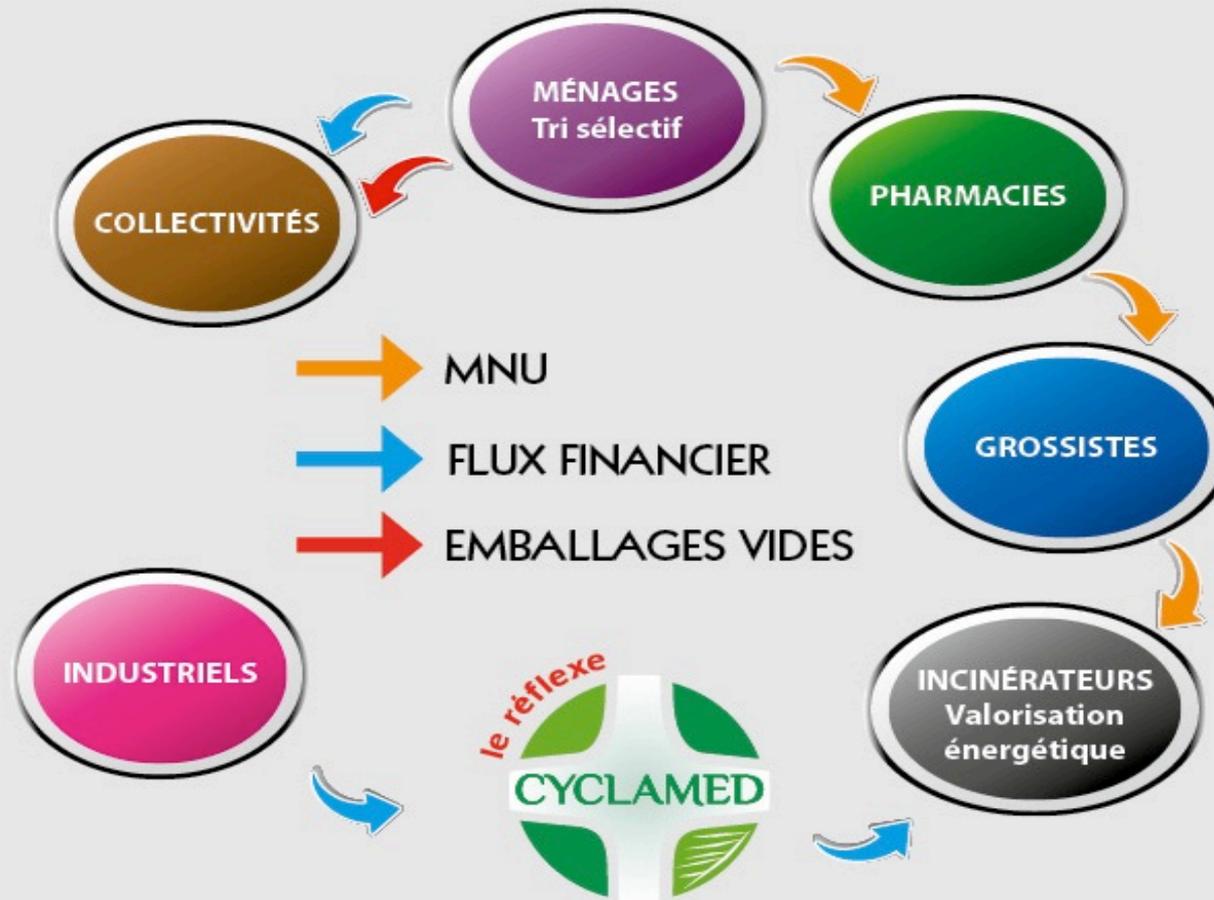


**Syndicats
Officinaux**

- FSPF
- UNPF
- APR
- USPO

CSRP
Chambre Syndicale de
la Répartition Pharmaceutique

Le principe de fonctionnement



Un dispositif organisé



- 23 000 officines
- 186 grossistes répartiteurs
- 180 laboratoires adhérents
- 51 unités de valorisation énergétique



Le process d'une unité de valorisation énergétique



RÉCEPTION

VALORISATION

TRAITEMENTS DES FUMÉES

Passage et détection de radioactivité

Hall DASRI

Chariot DASRI

Station de désinfection

Salle de contrôle

Réseau d'eau surchauffée
Chauffage urbain

Brûleur

Dépoussiéreur électrostatique

Echangeurs

Colonnes de lavage

Dévésiculateur

Brûleur

Injection d'eau amoniacale

Catalyseur

Cheminées

Analyseur en continu

Portique de détection de radioactivité

Hall de déchargement

Grappin

Fosse de réception

Fours à grilles

Chaudières

Métallurgie

Métallurgie

Évacuation des cendres et boues

Pont/bascule

Ventilateur de combustion

Mâchefers

Effluents issus du lavage des fumées

Décanteur boues

Floculation Coagulation

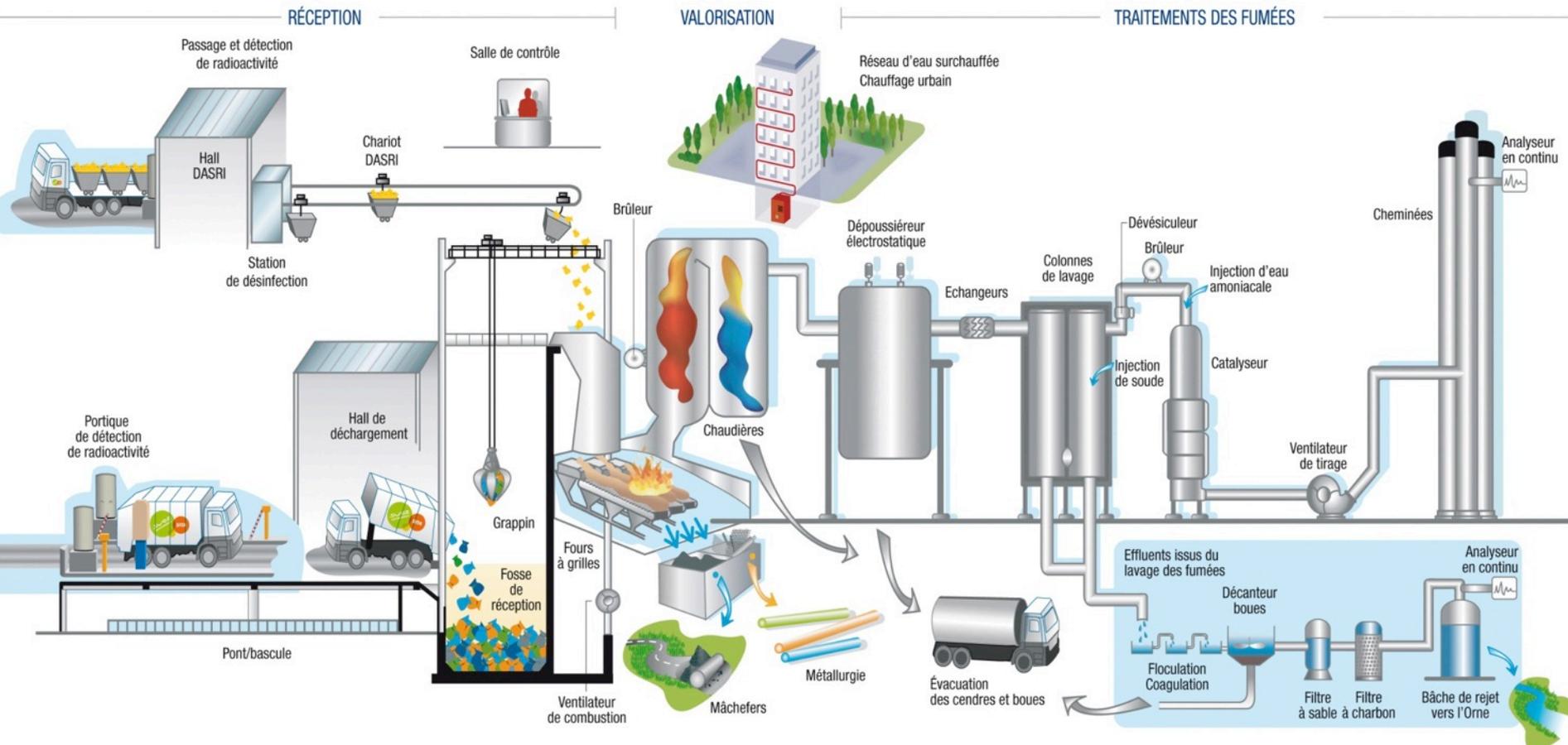
Filtre à sable à charbon

Filtre à sable à charbon

Bâche de rejet vers l'Orne

Analyseur en continu

Bâche de rejet vers l'Orne



Le retour des MNU (Médicaments Non Utilisés)

Périmés ou non même s'il n'en reste que très peu



Sirops, Solutions...
Aérosols, Sprays...
Suppositoires,
Patches, Ovules...
Comprimés, Gélules,
Poudres...
Pommades, Crèmes,
Gel...



Les produits exclus du dispositif

Produits non collectés* par CYCLAMED

Seringues,
Aiguilles



Parapharmacie,
Compléments alimentaires



Produits
chimiques

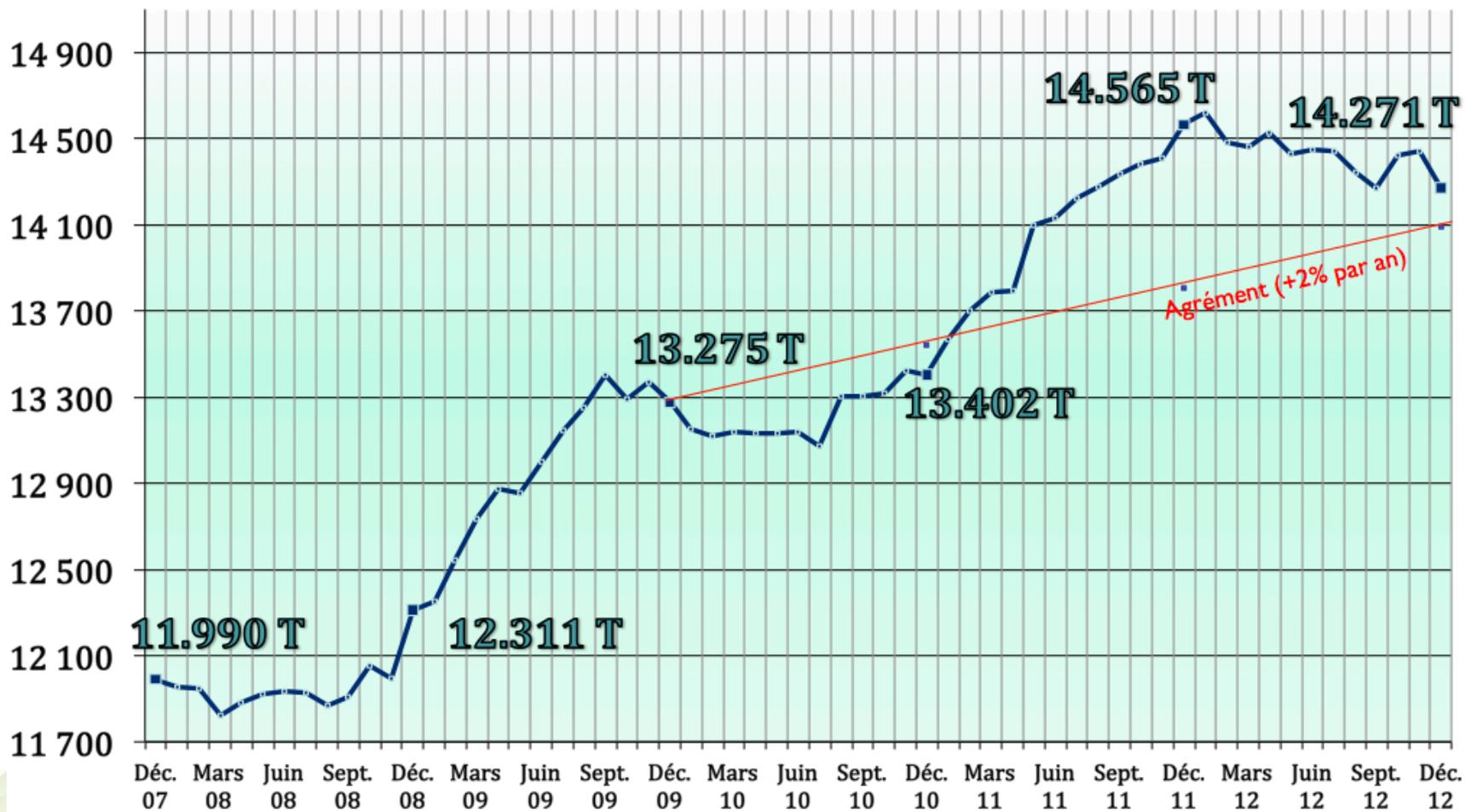


Produits
vétérinaires



* Votre mairie vous indiquera les filières de récupération ou les modalités d'élimination particulières à ces produits

Cumul mobile sur 12 mois Décembre 2007 à Décembre 2012



Bilan global 2012



	2011	2012	Progression (en %)
Valorisation énergétique (en tonnes)	14 565	14 271	- 2,0
Nombre de boîtes vendues en officine (Données GERS)	2,964 milliards	2,938 milliards	- 0,9
Progression réelle			- 1,1

	Meilleur score Par habitant	gr/hab		Meilleure progression 2012/2011	%		Classement Général 2012	Nb Point
1	LIMOUSIN	373	1	D.O.M.	+ 9	1	LIMOUSIN	4
2	PICARDIE	290	2	ALSACE	+ 3	2	BOURGOGNE	13
3	CHAMPAGNE-ARDENNE	274	3	LIMOUSIN	+ 3	3	CHAMPAGNE-ARDENNE	16
4	BOURGOGNE	263	4	FRANCHE-COMTE	+ 2	4	HAUTE-NORMANDIE	16
5	HAUTE-NORMANDIE	255	5	AQUITAINE	+ 1	5	BRETAGNE	16
6	NORD/PAS-DE-CALAIS	254	6	BASSE-NORMANDIE	+ 1	6	PICARDIE	18
7	POITOU-CHARENTES	251	7	RHONE-ALPES	0	7	BASSE-NORMANDIE	18
8	BRETAGNE	243	8	BRETAGNE	0	8	AQUITAINE	19
9	CENTRE	240	9	BOURGOGNE	-1	9	ALSACE	21
10	LORRAINE	236	10	P.A.C.A.	-1	10	POITOU-CHARENTES	22
11	PAYS-DE-LA-LOIRE	232	11	HAUTE-NORMANDIE	-1	11	FRANCHE-COMTE	22
12	BASSE-NORMANDIE	228	12	PAYS-DE-LA-LOIRE	-2	12	PAYS-DE-LA-LOIRE	23
13	MIDI-PYRENEES	226	13	CHAMPAGNE-ARDENNE	-2	13	D.O.M.	24
14	AQUITAINE	226	14	MIDI-PYRENEES	-2	14	P.A.C.A.	25
15	P.A.C.A.	225	15	POITOU-CHARENTES	-2	15	NORD/PAS-DE-CALAIS	27
16	LANGUEDOC-ROUSSILLON	221	16	PICARDIE	-3	16	CENTRE	27
17	AUVERGNE	220	17	ILE-DE-FRANCE	-3	17	MIDI-PYRENEES	27
18	FRANCHE-COMTE	213	18	CENTRE	-3	18	RHONE-ALPES	27
19	ALSACE	208	19	LORRAINE	-4	19	LORRAINE	29
20	RHONE-ALPES	198	20	LANGUEDOC-ROUSSILLON	-5	20	LANGUEDOC-ROUSSILLON	36
21	ILE-DE-FRANCE	170	21	NORD/PAS-DE-CALAIS	-7	21	ILE-DE-FRANCE	38
22	CORSE	141	22	CORSE	-8	22	AUVERGNE	40
23	D.O.M.	87	23	AUVERGNE	-9	23	CORSE	44

Objectifs de la communication



- Renforcer la mobilisation du retour des MNU à l'officine.
- Valorisation des professionnels du médicament et du consommateur comme acteurs éco-citoyens.



Communication professionnelle 2012 - 2013



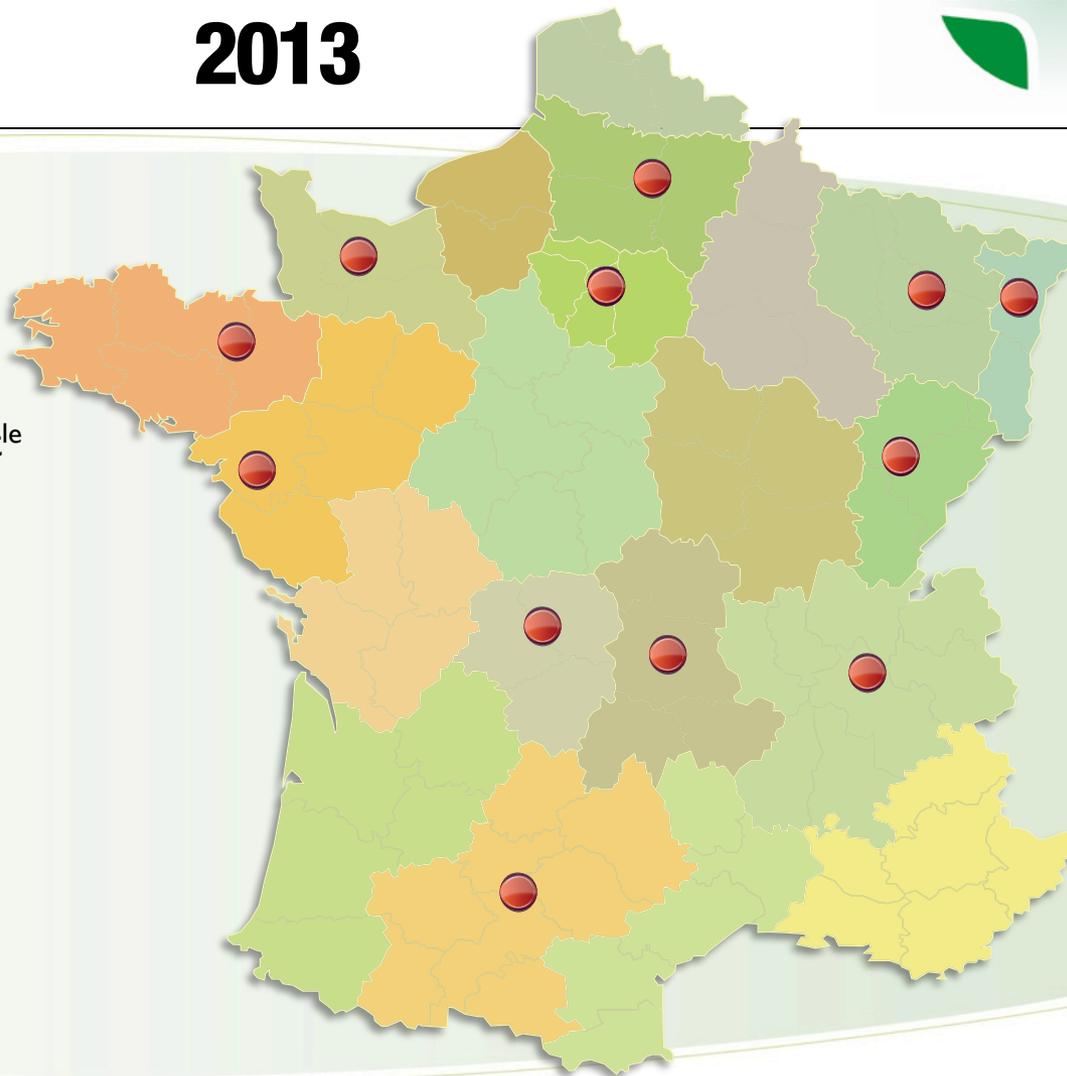
- Lettre d'information
- Visites officinales par des étudiants pour Paris intra-muros
- la vitrophanie
- Tour de France des régions
- Affiche de la Charte Qualité Sécurité
- Affiche des produits « Que rapporter ? »



Calendrier du Tour de France 2013



- 14/01 : Auvergne
- 04/02 : Midi-Pyrénées
- 05/03 : Rhône-Alpes
- 04/04 : Conf. de presse nat^{le}
- 22/04 : Alsace
- 21/05 : Franche Comté
- 03/06 : Lorraine
- 24/06 : Bretagne
- 09/09 : Basse-Normandie
- 07/10 : Picardie
- 04/11 : Pays de la Loire
- 02/11 : Limousin



Affiche de « la Charte Qualité Sécurité »



CYCLAMED est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe l'ensemble de la profession pharmaceutique (pharmacies, répartiteurs, industriels) pour récupérer et valoriser les déchets médicamenteux d'usage humain en provenance exclusive des ménages.

www.cyclamed.org

Parce que les partenaires de Cyclamed souhaitent, dans le cadre du bon usage du médicament,

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT et PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DOMESTIQUE,

ils s'engagent tous ensemble à respecter cette charte :

C.N.O.P.
Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

A.P.R.
Association de Pharmacie Ritale

F.S.P.F.
Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

U.N.P.F.
Union Nationale des Pharmacies de France

U.S.P.O.
Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine

C.S.P.P.
Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

LEEM
Les Entreprises du Médicament

CHARTe QUALITÉ SÉCURITÉ

CHAQUE PHARMACIE S'ENGAGE À :

- Collecter gratuitement les médicaments à usage humain non utilisés (MNU) apportés par les particuliers qui les détiennent. (Loi n° 2007-248 du 26 février 2007, art. 32)
 - Les MNU correspondent aux boîtes pleines ou entamées, prîmées ou non.
 - Les MNU ne sont pas :
 - des déchets d'activités de soins (seringues, aiguilles, pansements, bistouris, ciseaux...)
 - des radiographies
 - des thermomètres à mercure
 - des lunettes ou des prothèses (auditives, dentaires...)
 - Les MNU ne peuvent en aucun cas être revendus.
 - Les MNU récupérés sont obligatoirement mis dans un carton Cyclamed fermé par de l'adhésif « A détruire » en vue d'une élimination écologique.
- Identifier chaque carton Cyclamed au nom de l'officine selon les modalités définies en concertation avec le grossiste répartiteur.
- Conseiller au patient de ne pas stocker les médicaments chez lui, mais de prendre l'habitude de les rapporter à la pharmacie.
- Sensibiliser le patient à la nécessité du tri et l'orienter, pour les autres déchets non médicamenteux, vers les systèmes de récupération dont il a connaissance.
- Mettre à disposition des clients l'information la plus adaptée sur la récupération des MNU.
- Favoriser la reconnaissance du dispositif de récupération par l'apposition éventuelle de la vitrophanie Cyclamed, en accompagnement de la présente charte de qualité.
- S'assurer que les déchets rapportés sont bien des MNU.

CHAQUE ÉTABLISSEMENT DE RÉPARTITION S'ENGAGE À :

- Tenir à disposition du pharmacien d'officine, sans rupture de stock, les produits Cyclamed (carton, adhésif « A détruire ») en respectant les quantités minimales et maximales mensuelles de réapprovisionnement fixées par Cyclamed.
- Définir avec le pharmacien d'officine les modalités pour identifier chaque carton Cyclamed au nom de l'officine.
- Reprendre, dans les officines, uniquement des cartons Cyclamed à la demande du pharmacien lors de la première tournée ou dans les 24 heures qui suivent cette demande, en excluant tout carton de récupération et tout sac plastique.
- Ranger les cartons fermés avec l'adhésif « A détruire » dans le conteneur Cyclamed situé dans l'établissement et s'assurer de son remplissage optimal.
- Mettre la vitrophanie ou l'autocollant Cyclamed à l'arrière de tous les véhicules de livraison.
- Ne délivrer aucun produit Cyclamed aux hôpitaux et aux cliniques.
- Utiliser exclusivement les bordereaux de suivi de déchets issus de médicaments pour le retrait du conteneur.
- Signaler toute défectuosité du conteneur à Cyclamed (étanchéité en particulier).
- Cadenasser le conteneur Cyclamed.
- Donner libre accès et toute facilité à Cyclamed pour contrôler la façon dont le dispositif est géré au sein de l'établissement.

CHAQUE INDUSTRIEL DU MÉDICAMENT S'ENGAGE À :

- Verser une cotisation à Cyclamed selon le barème défini lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association, dans la mesure où il commercialise des médicaments en France et en officine à destination du grand public.
- Mentionner sur les notices de médicaments son appartenance au dispositif Cyclamed.
- Ne pas éliminer les rebuts de fabrication, retraits de lots et échantillons médicaux dans le dispositif Cyclamed.

CYCLAMED S'ENGAGE À :

- Assurer la gestion et le fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des MNU.
- Établir les partenariats avec les fournisseurs des produits Cyclamed en faisant respecter le cahier des charges sur la qualité des produits et leur livraison en temps et heure aux établissements de répartition.
- Fournir à tous les établissements de répartition les coordonnées des fournisseurs des produits Cyclamed en précisant les quantités minimales et maximales mensuelles de réapprovisionnement par produit.
- Établir les partenariats avec les sociétés de transport pour le retrait et la mise en place des conteneurs ; avec les incinérateurs pour la valorisation énergétique des déchets médicamenteux collectés.
- Fournir aux établissements de répartition tout le nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (produits, bordereaux de suivi de déchets, conteneur).
- Assurer le règlement de toutes les factures des prestataires sollicités pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.
- Assurer avec les prestataires l'entretien des conteneurs et leur retrait en 24/48 h après la demande de l'établissement de répartition.
- Collecter les informations sur les dysfonctionnements.
- Fournir les données statistiques aux Pouvoirs Publics sur les flux de déchets collectés et leur composition.
- Communiquer sur cette charte vers tous les acteurs.

Affiche « Que rapporter »



RAPPORTEZ à votre pharmacien vos médicaments non utilisés



**Périmés ou non
même s'il n'en reste
que très peu**



Sirops, Solutions...
Aérosols, Sprays...
Suppositoires,
Patchs, Ovules...
Comprimés, Gélules,
Poudres...
Pommades, Crèmes,
Gel...



Produits non collectés* par CYCLAMED

Seringues,
Aiguilles



Produits
chimiques



Produits
vétérinaires



Parapharmacie,
Compléments alimentaires



* Votre mairie vous indiquera les filières de récupération
ou les modalités d'élimination particulières à ces produits

Communication grand public 2013



- Nouvelle campagne TV
- Nouveau site internet



Deux nouveaux spots TV



- Humour
- Environnement
- Sécurité sanitaire domestique
- Nouvelle signature :

« Les médicaments sont utiles,
ne les rendons pas nuisibles ! »



**« Les médicaments sont utiles
Ne les rendons pas nuisibles »
(Spot environnement)**



Cyclamed_Ecologie_12s.mpg



**« Les médicaments sont utiles
Ne les rendons pas nuisibles »
(Spot sécurité sanitaire)**



Securite_12s.mp4



Les médicaments sont utiles,
ne les rendons pas nuisibles.

Média planning 2013

- ❑ Résultats de notre nouvelle campagne TV grand public du **14 janvier au 3 février sur TF1 et M6 :**

347 GRP certifiés, soit **près de 22 millions de contacts auprès des mères de famille et plus de 78 millions de contacts auprès des seniors.**

- ❑ Vague TV diffusée du **15 au 28 avril sur TF1 et M6.**

Près de 11 millions de contacts certifiés auprès des mères de familles.

- ❑ Deux autres vagues sont prévues en juillet et octobre.

* GRP (Gross Rating Point) ou point de couverture brute = couverture (% population ciblée 1 fois) X répétition moyenne = nbre moyen de contacts / personne touchée

Nouveau site



le réflexe
CYCLAMED

LES MÉDICAMENTS SONT UTILES NE LES RENDONS PAS NUISIBLES

Rechercher sur le site ok

ACCUEIL NOTRE ASSOCIATION POURQUOI UNE COLLECTE? MÉDICAMENTS COLLECTÉS LE CIRCUIT CYCLAMED ACTUALITÉS FAQ ESPACES

Deux nouveaux spots TV sur vos écrans

Depuis 20 ans, Cyclamed a pour mission de collecter les Médicaments Non Utilisés des particuliers dans un objectif environnemental et de sécurité domestique. Ces [...]

Le nouveau site Cyclamed

Le circuit Cyclamed, de la collecte à la valorisation

Actualités

- Recycler ses médicaments sur la Web TV Avenir Santé Mutuel...**
La web TV d'Avenir Santé Mutuelle a réalisé ce reportage de 2 minutes sur le dispositif Cyclamed, qui rappelle l'importance de retourner ses médicaments périmés ou [...]
- Cyclamed dans « Planète bleu » sur Fr...**
Suite à la sortie des chiffres de la collecte des médicaments non utilisés en 2012, Bénédicte Niérat, responsable de la communication de Cyclamed, fait le point [...]
- La collecte des MNU au JT de 13h de TF1**
Le geste Cyclamed est illustré par la question conso du JT de 13h de TF1 « que faire des médicaments périmés? ». Des éléments de réponse avec le [...]

> Toutes les actualités

Spot TV Cyclamed – Environnement

Environnement et ...
cyclamed
00:22
Daily motion

> Toutes les vidéos

Vidéos

Documents

Espaces

- OFFICINAUX** Pharmacien
- GROSSISTES RÉPARTITEURS** Grossiste
- LABORATOIRES** Laboratoire

Etudes



- Etude sociologique grand public sur l' évolution des comportements et de l' image de Cyclamed (baromètre 2013 de LH2)
- Etude sur l' évaluation du gisement des MNU des ménages (CSA)



Résultats qualitatifs : les comportements



- Etude sociologique de LH2 auprès du grand public (1000 personnes. Fév. 2013)
- 78 % des Français déclarent déposer leurs MNU chez le pharmacien. Les trieurs sont surtout les seniors (86 %), les mères de famille (81 %).
- Fréquence du dépôt en croissance : 63 % le font « toujours » et 18% « souvent ».
- Dans 9 cas sur 10, le dépôt se fait à un moment spécifique.



Le dispositif connu

- Notoriété spontanée : 15 % citent spontanément Cyclamed. Elle monte à 19 % chez les 35 - 49 ans et dans les communes de moins de 2 000 hab.
- Notoriété assistée * : 65 % avec un pic chez les provinciaux (68 %), dans les communes de – 20 000 hab. (74 %), les femmes (72 %) et les plus de 35 ans.
- Modes de connaissance : TV (45 %) et par les pharmacies (30 %)

* = Après avoir cité le nom Cyclamed

Le dispositif apprécié

- Pour 90 % : « cela évite les risques de pollution de l' eau »
 - Pour 85 % : « cela limite les risques d' intoxications au sein du foyer »
 - Pour 70 % : « cela permet de fournir de l' énergie par incinération »
-
- 5 % des personnes interrogées ont essuyé un refus de la part d' un pharmacien en 2012.





Collecte des médicaments non utilisés : où en est-la France ?

3 avril 2012

Comment ?



Enquête face à face
au domicile des interviewés

Quel échantillon ?



518 foyers, échantillon national
représentatif des foyers français
sur la base des quotas suivants :

- Région (UDA 9)
- CSP du chef de famille
- Nombre de personnes du foyer
- Age du chef de famille

Quand ?



20 février
au 7 mars 2012

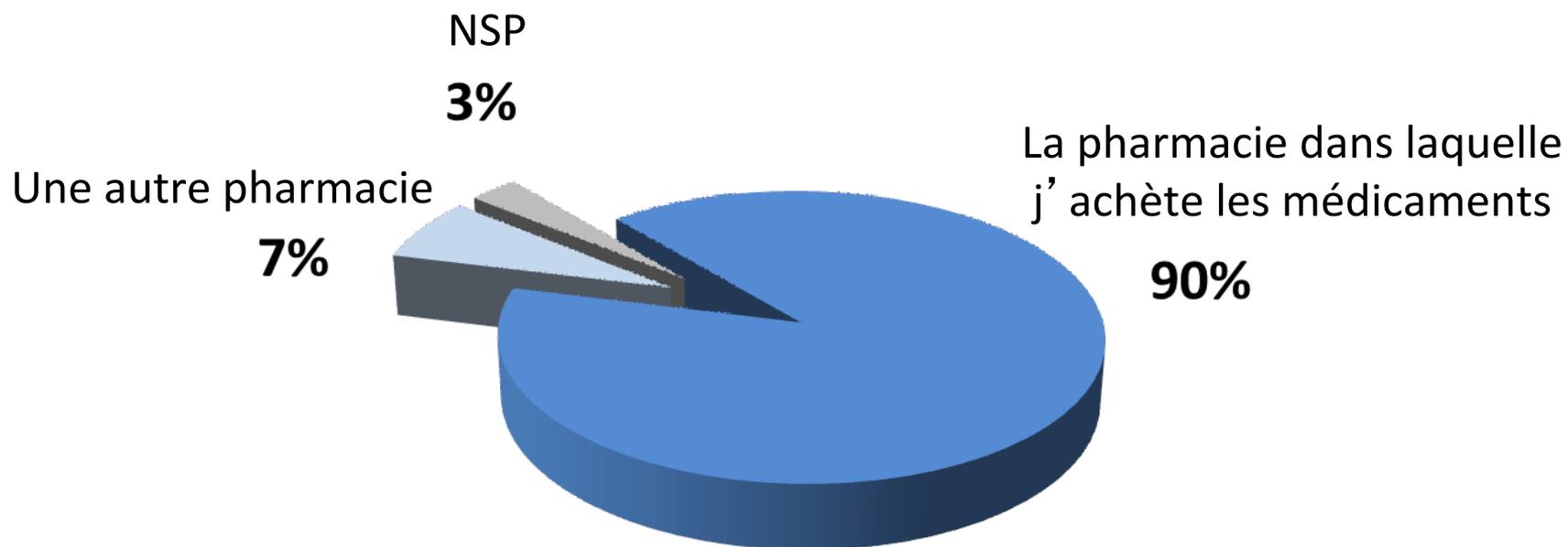
Quel outil ?



Balance Terraillon
Sensia Touch avec :

- Tare automatique
- Précision de 1 g
- Portée max de 5kg

Dans quelle pharmacie les rapporte-t-on en priorité ?

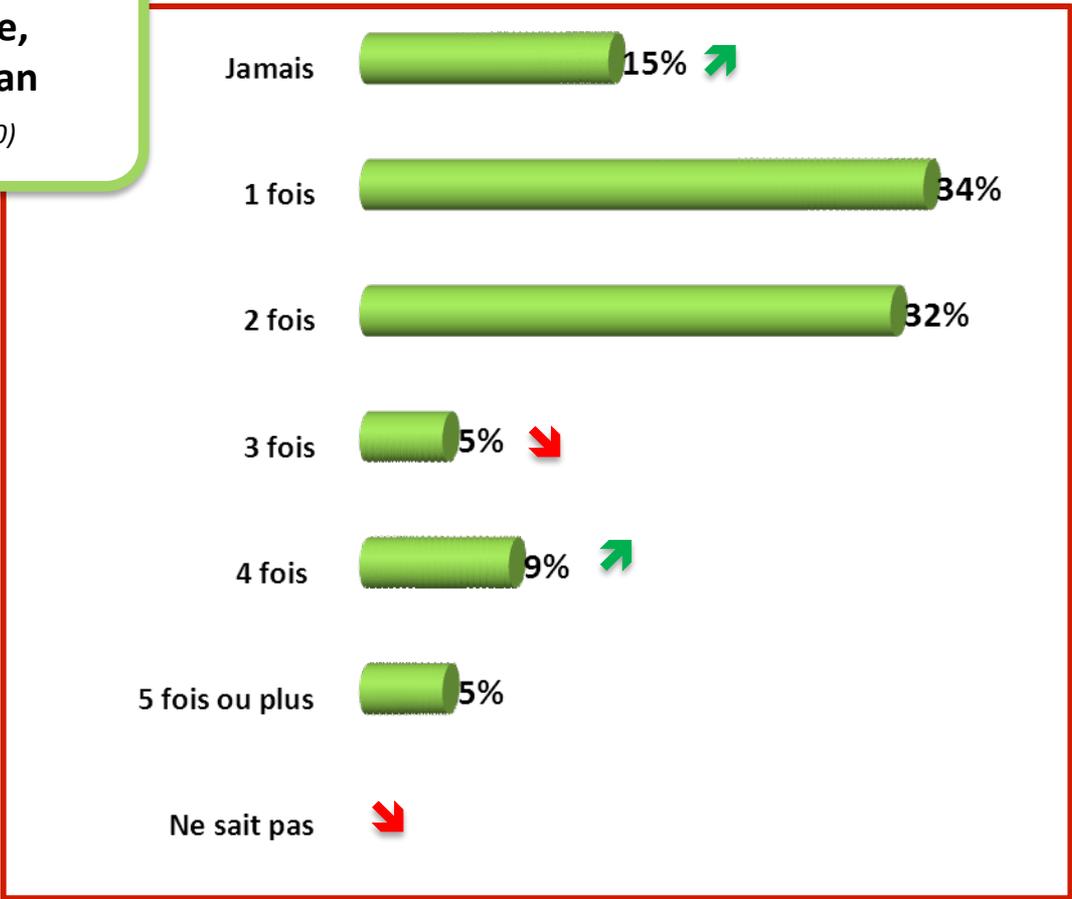


Q. Dans quelle pharmacie les ramenez-vous le plus souvent ?

Base : 346 foyers qui ramènent les MNU à la pharmacie

Et plus précisément en 2011...

**En moyenne,
2,0 fois par an**
(1,8 fois en 2010)

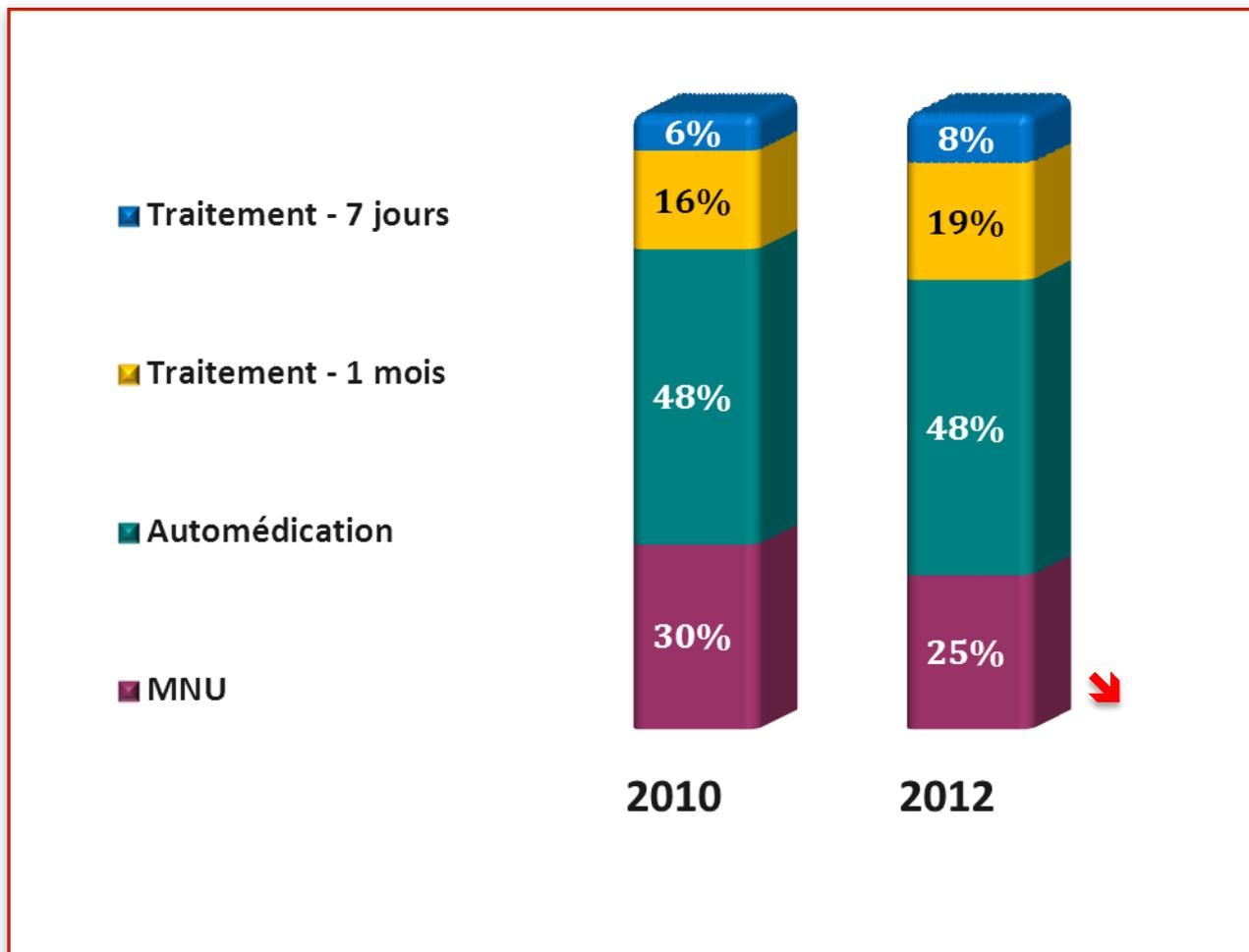


↗ ↘ Indique une différence significative à 95% par rapport à l'enquête 2010

Q. Plus précisément, au cours de l'année 2011, combien de fois avez-vous fait ce tri ?

Base : 518 foyers

Quelle répartition des traitements ?

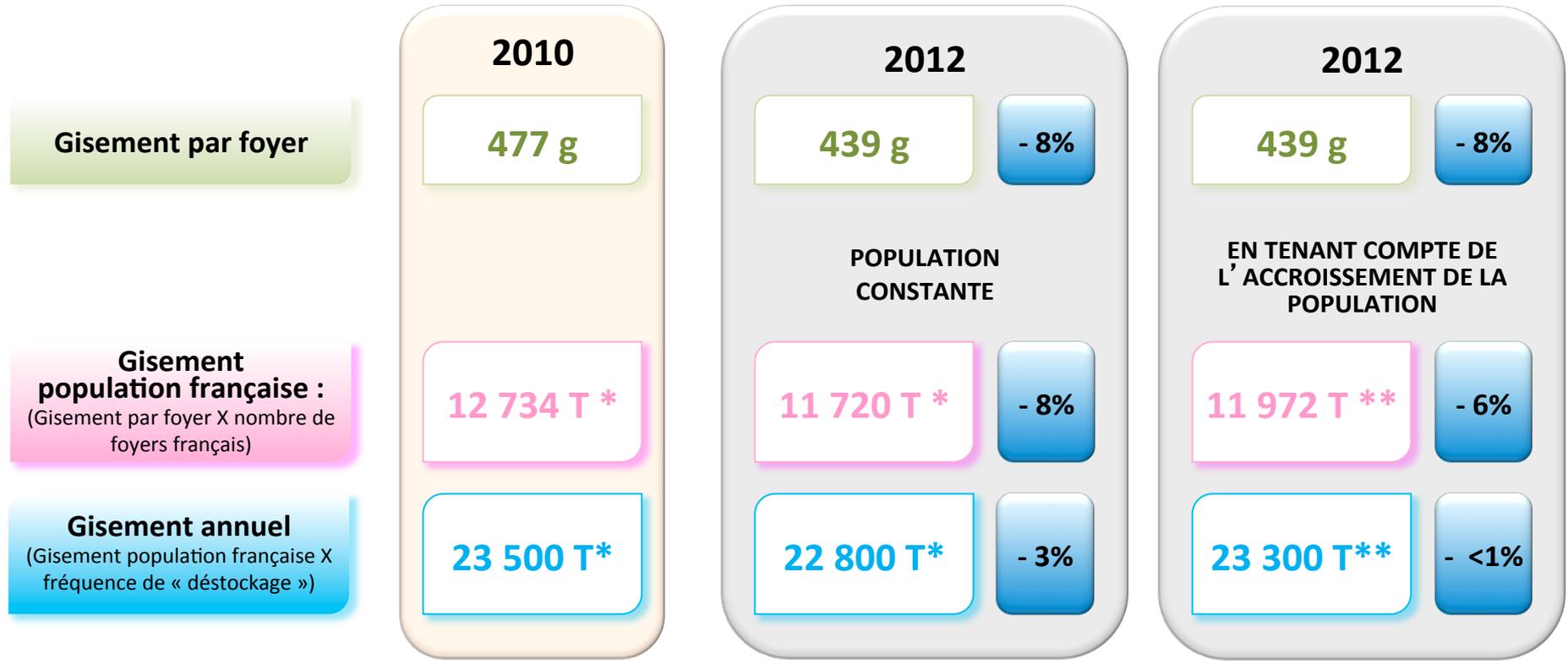


↗ ↘ Indique une différence significative à 95% par rapport à l'enquête 2010

Base : 518 foyers

Gisement des MNU - 2010/ 2012 : quelle évolution ?

Évolution du gisement entre 2010 et 2012



* Source INSEE - Recensement de la population française 2006 - 26 696 mille foyers
 ** Source INSEE - Recensement de la population française 2008- 27 270 mille foyers

Valeurs fortes de Cyclamed



- Participation à la protection de l'environnement avec valorisation énergétique
- Sécurité sanitaire domestique

